

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAPLP, section économie et gestion option transport logistique, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Anne GASNIER
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Colette HENRY
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Membres du jury

Mme Nadia AMMARI
Professeure agrégée

Académie de BESANCON

Mme Nassira BETTAYEB
Professeure de lycée professionnel

Académie de DIJON

M. Bruno DEMONT
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de REIMS

M. Stéphane DERICAULT
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d' AMIENS

M. Loïc FASCIAUX
Professeur de lycée professionnel

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Julia GOSSELIN
Professeure de lycée professionnel

Académie de RENNES

M. Jérôme-Emmanuel MICHEL
Professeur de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

M. Christopher PACHECO PEDROSA
Professeur de lycée professionnel

Académie de STRASBOURG

Mme Céline PERRIN
Professeure agrégée

Académie de LYON

Mme Magalie TARDIF
Professeure certifiée

Académie d' ORLEANS-TOURS

Examineurs spécialisés

M. Benoit GUICHARD
Personnel de direction

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Frédérique PIERRE
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie d' ORLEANS-TOURS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

